

	ECHELLE DE PERFORMANCES CO2	Date : 18/08/2022
	Plan d'action	Version : 2
		Page 1 sur 9

Liste des mesures reprises au plan d'action sur base de la liste SKAO 2022.

Chantiers		
Achat d'électricité verte et/ou électricité rendue verte avec GVO		
Énergie renouvelable		
Catégorie A	Au moins 50 % de l'électricité destinée à la consommation sur le site (chantier) est de l'électricité verte et/ou couverte par des GVO nationales.	Prévu pour 01/2023
Catégorie B	Au moins 75 % de l'électricité destinée à la consommation sur le site (chantier) est de l'électricité verte et/ou couverte par des GVO nationales.	Prévu pour 06/2024
Catégorie C	Au moins 100 % de l'électricité destinée à la consommation sur le site (chantier) est de l'électricité verte et/ou couverte par des GVO nationales.	Prévu pour 12/2025
Économie d'énergie dans les roulottes de chantier		
Exercice plus efficace de l'activité		
Catégorie C	Toutes les roulottes de chantier utilisées répondent aux exigences du décret construction de 2012 pour les bâtiments temporaires.	Prévu pour 01/2025 Ce décret construction 2012 concerne-t-il la Belgique ?
Fourniture de carburant renouvelable sur le chantier		
Utilisation des énergies renouvelables		
Catégorie C	Dans les projets où elle fournit du carburant sur le chantier en tant qu'entrepreneur général, l'entreprise peut démontrer qu'au moins 20 % du volume total de carburant entreposé sur le chantier est du carburant renouvelable.	Prévu pour 06/2023 Sous réserve de disponibilité de ces produits en Belgique
Production d'électricité renouvelable sur chantier		
Énergie renouvelable		
Catégorie C	Jusqu'à 10 % de l'électricité consommée sur chantier provient de la production renouvelable en régie (investissement en propre ou leasing).	Prévu pour 06/2025
Utilisation de plaques de roulage ou d'autres revêtements temporaires pour réduire la résistance au roulement		
Exercice plus efficace de l'activité		
Catégorie A	Sur les chantiers et leurs voies de ravitaillement non asphaltés, les accès sont toujours pourvus d'un revêtement temporaire.	Prévu pour 10/2022
Déchets		
Achat de matériaux - utilisation de matières secondaires		
Mesure intégrale		
Catégorie B	L'entreprise utilise au moins deux matières secondaires sur une base structurelle dans ses processus d'entreprise, en remplacement des matières 'vierges'.	Mis en œuvre le 01/2022
Réalisation de matières secondaires commercialisables		
Mesure intégrale		
Catégorie C	Chaque année, l'entreprise se consulte avec les principaux partenaires de la chaîne d'achat et d'approvisionnement de ces matières secondaires pour améliorer la qualité des matériaux en vue de leur recyclage.	Mis en œuvre le 01/2022

	ECHELLE DE PERFORMANCES CO2	Date : 18/08/2022
	Plan d'action	Version : 2
		Page 2 sur 9

Des bureaux		
Achat d'électricité verte et/ou d'électricité rendue verte avec GVO		
Énergie renouvelable		
Catégorie A	Plus de 75 % de l'électricité consommée est de l'électricité verte ou rendue verte avec des GVO (Pays-Bas).	Prévu pour 06/2024
Bureaux sans gaz		
Mesure intégrale		
Catégorie C	Au moins 10 % de tous les bureaux sont sans gaz.	Mis en œuvre le 01/2022
Mise à disposition de bornes de recharge pour véhicules électriques		
Électrification		
Catégorie B	Au moins une borne de recharge pour 10 places de stationnement	Mis en œuvre le 01/2022
Catégorie C	Au moins une borne de recharge pour 10 places de stationnement + rôle actif dans l'optimisation de la gestion énergétique des bureaux/réseau électrique	Prévu pour 01/2023
Optimisation des installations de climatisation		
Exercice plus efficace de l'activité		
Catégorie A	Dans tous les bureaux qui ont été mis en service au cours des cinq dernières années, le système de climatisation a été optimisé par un installateur professionnel.	Prévu pour 06/2023
Production d'électricité renouvelable (en régie)		
Énergie renouvelable		
Catégorie B	Au moins 25 % de la consommation d'électricité est couverte par la production d'électricité renouvelable en régie (investissement en propre ou leasing).	Mis en œuvre le 01/2022
Catégorie C	Au moins 50 % de la consommation d'électricité est couverte par la production d'électricité renouvelable en régie (investissement en propre ou leasing).	Prévu pour 01/2025
Stockage durable de la chaleur et/ou du froid		
Énergie renouvelable		
Catégorie A	La chaleur durable pour le chauffage des locaux représente 10 à 50 % de la consommation totale d'énergie pour le chauffage et la climatisation des bureaux de l'entreprise.	Mis en œuvre le 01/2022
Catégorie B	La chaleur durable pour le chauffage des locaux représente 50 à 80 % de la consommation totale d'énergie pour le chauffage et la climatisation des bureaux de l'entreprise.	Prévu pour 01/2025
Matériel		
Achat de machines plus économiques		
Exercice plus efficace de l'activité		
Catégorie A	L'entreprise peut démontrer que pour au moins 50 % des achats de machines au cours des deux dernières années, elle a privilégié les machines ayant la plus faible consommation de carburant et/ou d'énergie lorsqu'elle avait le choix entre des machines similaires.	Prévu pour 01/2024

	ECHELLE DE PERFORMANCES CO2	Date : 18/08/2022
	Plan d'action	Version : 2
		Page 3 sur 9

Carburant : utilisation d'engins mobiles reposant sur un système/une technologie hybride		
Exercice plus efficace de l'activité		
Catégorie A	L'entreprise peut démontrer qu'elle utilise au moins un engin mobile basé sur une technologie hybride, cet engin émettant moins de CO2 qu'un engin conventionnel similaire.	Mis en œuvre le 01/2022
Électrification des outils		
Électrification		
Catégorie B	Politique avérée de remplacement/introduction d'outils électriques au lieu d'outils thermiques.	Mis en œuvre le 01/2022
Entretien du matériel conformément aux spécifications du fabricant.		
Mesure intégrale		
Catégorie A	L'entreprise peut démontrer qu'au moins 25 % du matériel est entretenu conformément aux spécifications et au programme d'entretien du fabricant.	Mis en œuvre le 01/2022
Catégorie B	L'entreprise peut démontrer qu'au moins 75% du matériel est entretenu conformément aux spécifications et au programme d'entretien du fabricant.	Prévu pour 06/2025
Système start-stop sur les engins mobiles		
Exercice plus efficace de l'activité		
Catégorie B	Système start-stop utilisé par 25 à 75 % des engins mobiles (grues, excavatrices, etc.).	Mis en œuvre le 02/2022
Catégorie C	Système start-stop utilisé par plus de 75 % des engins mobiles (grues, excavatrices, etc.).	Prévu pour 06/2025
Utilisation de carburant renouvelable en remplacement du carburant fossile		
Énergie renouvelable		
Catégorie B	Entre 10 et 20 % du carburant utilisé est d'origine renouvelable avérée.	Prévu pour 06/2023
Utilisation de générateurs à énergie renouvelable		
Énergie renouvelable		
Catégorie C	L'entreprise utilise au moins un générateur fonctionnant avec au moins 50 % de carburant renouvelable ou de capteurs solaires.	Prévu pour 06/2025
Mobilité des personnes		
Achat/leasing de voitures particulières sur la base des émissions de CO2 dans la pratique		
Exercice plus efficace de l'activité		
Catégorie C	En moyenne annuelle, les émissions de CO2 des voitures particulières neuves (achat ou leasing, selon les données mesurées dans la pratique) sont inférieures à 120 g/km.	Mis en œuvre le 01/2022
Contrôle de la pression des pneus des voitures mises à disposition par l'organisation		
Exercice plus efficace de l'activité		
Catégorie C	Contrôle trimestriel de la pression des pneus de plus de 90 % des voitures mises à disposition par l'organisation, installation d'un compresseur ou organisation d'une action trimestrielle « gonflage des pneus » sur tous les sites.	Mis en œuvre le 01/2022

	ECHELLE DE PERFORMANCES CO2	Date : 18/08/2022
	Plan d'action	Version : 2
		Page 4 sur 9

Limiteurs de vitesse sur les camionnettes		
Exercice plus efficace de l'activité		
Catégorie B	L'entreprise installe des limiteurs de vitesse sur toutes les nouvelles camionnettes, y compris celles pour lesquelles ce n'est pas encore obligatoire.	Mis en œuvre le 01/2022
Mise à disposition de vélos, vélos électriques ou trottinettes électriques		
Mesure intégrale		
Catégorie A	Le cas échéant, l'entreprise met à disposition des vélos, des vélos électriques ou des trottinettes électriques sur les sites des chantiers ou des bureaux pour les trajets courts.	Mis en œuvre le 01/2022
Utilisation de carburant renouvelable en remplacement du carburant fossile		
Énergie renouvelable		
Catégorie C	Plus de 20 % du carburant utilisé est d'origine renouvelable avérée.	Prévu pour 06/2023
Véhicules zéro émission de CO2		
Exercice plus efficace de l'activité		
Catégorie A	5 % du parc automobile (voitures particulières et de société achetées ou en leasing) n'émet pas de CO2.	Prévu pour 04/2023
Catégorie C	15 % du parc automobile (voitures particulières et de société achetées ou en leasing) n'émet pas de CO2.	Prévu pour 01/2025

	ECHELLE DE PERFORMANCES CO2		Date : 18/08/2022
	Plan d'action		Version : 2
			Page 5 sur 9

Plan d'action 2022-2023

Mesures	Chef de projet	Moyens à disposition	Situation
Chantiers			
Achat d'électricité verte et/ou électricité rendue verte avec GVO			
Énergie renouvelable			
Catégorie A	Prévu pour 01/2023	CL	Nouveaux contrats à partir du 01/01/2023 -> appel d'offre en cours
Fourniture de carburant renouvelable sur le chantier			
Utilisation des énergies renouvelables			
Catégorie C	Prévu pour 06/2023	CL / AA	
Utilisation de plaques de roulage ou d'autres revêtements temporaires pour réduire la résistance au roulement			
Exercice plus efficace de l'activité			
Catégorie A	Prévu pour 10/2022	Gestionnaires	Granulats recyclés des centres de tri
Déchets			
Achat de matériaux - utilisation de matières secondaires			
Mesure intégrale			
Catégorie B	Mis en œuvre le 01/2022		Utilisation des fraisats dans les enrobés Utilisation des recyclés dans les empièvements

	ECHELLE DE PERFORMANCES CO2		Date : 18/08/2022
	Plan d'action		Version : 2
			Page 6 sur 9

Réalisation de matières secondaires commercialisables

Mesure intégrale

Catégorie C	Chaque année, l'entreprise se concerta avec les principaux partenaires de la chaîne d'achat et d'approvisionnement de ces matières secondaires pour améliorer la qualité des matériaux en vue de leur recyclage.	Mis en œuvre le 01/2022	Participation à la Feredeco
-------------	--	-------------------------	-----------------------------

Des bureaux

Bureaux sans gaz

Mesure intégrale

Catégorie C	Au moins 10 % de tous les bureaux sont sans gaz.	Mis en œuvre le 01/2022	Pas de chauffage au gaz pour les bureaux
-------------	--	-------------------------	--

Mise à disposition de bornes de recharge pour véhicules électriques

Électrification

Catégorie B	Au moins une borne de recharge pour 10 places de stationnement	Mis en œuvre le 01/2022	Douze bornes de chargement disponibles
Catégorie C	Au moins une borne de recharge pour 10 places de stationnement + rôle actif dans l'optimisation de la gestion énergétique des bureaux/réseau électrique	Prévu pour 01/2023	En attente de la livraison du logiciel

Optimisation des installations de climatisation

Exercice plus efficace de l'activité

Catégorie A	Dans tous les bureaux qui ont été mis en service au cours des cinq dernières années, le système de climatisation a été optimisé par un installateur professionnel.	Prévu pour 06/2023	En attente des conclusions de l'audit énergétique du bâtiment
-------------	--	--------------------	---

Production d'électricité renouvelable (en régie)

Énergie renouvelable

Catégorie B	Au moins 25 % de la consommation d'électricité est couverte par la production d'électricité renouvelable en régie (investissement en propre ou leasing).	Mis en œuvre le 01/2022	La production des panneaux PV a couvert 38% de la consommation
-------------	--	-------------------------	--

	ECHELLE DE PERFORMANCES CO2		Date : 18/08/2022
	Plan d'action		Version : 2
			Page 7 sur 9

Stockage durable de la chaleur et/ou du froid

Énergie renouvelable

Catégorie A	La chaleur durable pour le chauffage des locaux représente 10 à 50 % de la consommation totale d'énergie pour le chauffage et la climatisation des bureaux de l'entreprise.	Mis en œuvre le 01/2022	La production des panneaux PV a couvert 38% de la consommation
-------------	---	-------------------------	--

Matériel

Carburant : utilisation d'engins mobiles reposant sur un système/une technologie hybride Exercice plus efficace de l'activité

Catégorie A	L'entreprise peut démontrer qu'elle utilise au moins un engin mobile basé sur une technologie hybride, cet engin émettant moins de CO2 qu'un engin conventionnel similaire.	Mis en œuvre le 01/2022	Pelle hybride chez Deumer
-------------	---	-------------------------	---------------------------

Électrification des outils

Électrification

Catégorie B	Politique avérée de remplacement/introduction d'outils électriques au lieu d'outils thermiques.	Mis en œuvre le 01/2022	Contrat Hilti pour l'outillage Changement de tout le matériel portatif
-------------	---	-------------------------	---

Entretien du matériel conformément aux spécifications du fabricant.

Mesure intégrale

Catégorie A	L'entreprise peut démontrer qu'au moins 25 % du matériel est entretenu conformément aux spécifications et au programme d'entretien du fabricant.	Mis en œuvre le 01/2022	Contrat avec les fournisseurs
-------------	--	-------------------------	-------------------------------

Système start-stop sur les engins mobiles

Exercice plus efficace de l'activité

Catégorie B	Système start-stop utilisé par 25 à 75 % des engins mobiles (grues, excavatrices, etc.).	Mis en œuvre le 02/2022	Système présent sur les dernières machines (02/2022)
-------------	--	-------------------------	--

 AB Tech VOIRIES & ABORDS	ECHELLE DE PERFORMANCES CO2		Date : 18/08/2022
	Plan d'action		Version : 2
			Page 8 sur 9

Utilisation de carburant renouvelable en remplacement du carburant fossile			
Énergie renouvelable			
Catégorie B	Entre 10 et 20 % du carburant utilisé est d'origine renouvelable avérée.	Prévu pour 06/2023	CL
Choix du prestataire			
Informations à prendre			
Mobilité des personnes			
Achat/leasing de voitures particulières sur la base des émissions de CO2 dans la pratique			
Exercice plus efficace de l'activité			
Catégorie C	En moyenne annuelle, les émissions de CO2 des voitures particulières neuves (achat ou leasing, selon les données mesurées dans la pratique) sont inférieures à 120 g/km.	Mis en œuvre le 01/2022	Obligation dans car-policy depuis 5ans
Contrôle de la pression des pneus des voitures mises à disposition par l'organisation			
Exercice plus efficace de l'activité			
Catégorie C	Contrôle trimestriel de la pression des pneus de plus de 90 % des voitures mises à disposition par l'organisation, installation d'un compresseur ou organisation d'une action trimestrielle « gonflage des pneus » sur tous les sites.	Mis en œuvre le 01/2022	Compresseur présent sur le site
Limites de vitesse sur les camionnettes			
Exercice plus efficace de l'activité			
Catégorie B	L'entreprise installe des limiteurs de vitesse sur toutes les nouvelles camionnettes, y compris celles pour lesquelles ce n'est pas encore obligatoire.	Mis en œuvre le 01/2022	Limitateurs présents dans les camionnettes depuis 2017
Mise à disposition de vélos, vélos électriques ou trottinettes électriques			
Mesure intégrale			
Catégorie A	Le cas échéant, l'entreprise met à disposition des vélos, des vélos électriques ou des trottinettes électriques sur les sites des chantiers ou des bureaux pour les trajets courts.	Mis en œuvre le 01/2022	Trois trottinettes électriques disponibles pour les chantiers

	ECHELLE DE PERFORMANCES CO2		Date : 18/08/2022
	Plan d'action		Version : 2
			Page 9 sur 9

Utilisation de carburant renouvelable en remplacement du carburant fossile					
Énergie renouvelable					
Catégorie C	Plus de 20 % du carburant utilisé est d'origine renouvelable avérée.	Prévu pour 06/2023	CL	Choix du prestataire	Informations à prendre
Véhicules zéro émission de CO2					
Exercice plus efficace de l'activité					
Catégorie A	5 % du parc automobile (voitures particulières et de société achetées ou en leasing) n'émet pas de CO2.	Prévu pour 04/2023	AA	Rédaction de la car-policy	Voitures particulières 100% électriques en commande

Les mesures reprises en fluo concernent également le chantier de Bressoux pour lequel un critère d'attribution préférentiel CO2 a été octroyé.



JOLY S.A.
 Administrateur-délégué
 représentée par
 Pierre JOLY
 Administrateur-délégué